

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 107-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la
commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon
déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1: Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront strictement interdits
des deux côtés de la rue de l'Aumône

**du jeudi 14 août à partir de 8h00 au mardi 2 septembre 2025 17h00 (sauf
véhicules Festival)**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par
l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 1^{er} août 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

